Académie de POITIERS
Lycée du Bois d'Amour
9 rue de la Garenne
86034 POITIERS cedex

PROCES – VERBAL DE LA SEANCE du Conseil d'administration

Jeudi 26 septembre 2024

Année scolaire : **2024/2025**

Numéro de séance : 1

Date de transmission de la convocation aux membres : 17 septembre 2024

convocation (oui/non) : non
(En cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)
Président : Mme Philips

Secrétaire de séance : Mme Broch

Quorum (13 ou 16) : 16
Nombre de présents : 17

Ordre du jour

I – Approbation du P.V. du conseil d'administration du 25/06/2024 et de l'ordre du jour

II- Vie éducative
- Bilan de la rentrée scolaire 2024/25
- Planning de l'année
- Calendrier et modalités des élections 2024/25
- Pactes et I.M.P.

III- Vie financière et matérielle
- Contrats et conventions
- Diminution du coût de l'échange avec Marbourg
- Voyages et sorties

IV – Questions diverses

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom - Prénom	P [¤]	A [¤]	E [¤]	Nom - Prénom	P[¤]	A[¤]	
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	Mme Laurence Philips	X						
	Proviseure-adjointe	Mme Karine Broch	X						
	Gestionnaire	Mme Dominique Lamongie	X						
	C.P.E.	M. Thomas	X						
ELUS LOCAUX	Représentants de la Région	M. Benoît Tirant		X					
		Mme Vallois-Rouet		X					
	Représentant de la Ville	M. Théo Saget		X					
	Représentant du conseil communautaire	M. Joël Blaud		X	X				
PERSONNALITES QUALIFIEES		M. Michel Gris	X						
PERSONNELS DE L' ETABLISSEMENT	Personnel D'enseignement	M. Nicolas Commagnac	X						
		Mme Christine Combes	X						
		Mme Laurence Manoir		X	X	M. Lincio			
		M. Marc Grillet		X	X	M. Blanchard			
		Mme Catherine Lopes	X						
		Mme Valérie Meyer	X						
		M. Baptiste Merlet	X						
	Personnels Administratifs, Techniques, ouvriers, Sociaux et de santé	Mme Véronique Marilleau	X						
		Mme Véronique Berthelot	X						
		M. James Frodeau		X	X				
PARENTS D' ELEVES et ELEVES	Parents d'élèves	Mme Kristell Lhuillier-Warck	X						
		M. Manuel Roulaud		X		M. Audebert			
		Mme Karine Nativel		X					
		Mme Patricia Peyrelade		X					
		Mme Nathalie Papuchon	X						
	Élèves	Mme Nouria Moy		X	X				
		Mme Maëlle Poirier		X	X				
		M. Alexandre Tribollet	X						
		Mme Charline Petiet		X	X				
		M. Leonardo Thomas		X					

I – Approbation du PV du conseil d'administration du 25/06/2024

Le procès-verbal du conseil d'administration du 25 juin 2024 et l'ordre du jour sont approuvés à l'unanimité.

II – Vie éducative

II.A Bilan de la rentrée scolaire 2024/25

Elèves

Pour la rentrée 2024, le lycée accueille 1075 élèves. C'est un peu moins qu'à la rentrée dernière (1113 élèves en 2023-2024) mais ce nombre évolue de jour en jour car il y a de nombreux appels pour des arrivées d'élèves qui n'ont pas eu l'orientation souhaitée ou qui veulent changer d'orientation.

- 10 divisions en seconde : 339 élèves
- 8 divisions en 1ère générale : 245 élèves
- 2 divisions en 1ère STMG : 66 élèves
- 8 divisions en terminale générale : 253 élèves
- 2 divisions en terminale STMG : 60 élèves
- 2 divisions en BTS NDRC : 1ère année : 41 (dont 10 apprentis) : 2ème année : 33 (dont 10 apprentis)
- 2 divisions en BTS Banque : 1ère année : 20 étudiants / 2ème année : 18 étudiants

Personnels

- 88 professeurs (dont 5 stagiaires à l'année).
  On compte également 6 stagiaires en stage de pratique accompagnée tutorés par des professeurs du lycée.
- 28 personnels Région
- 3 conseillers principaux d'éducation
- 15 assistants d'éducation sur 10,5 ETP
  Par rapport à l'an passé, on a perdu 0.5 poste d'assistant d'éducation.
- 4 agents de laboratoire sur 3,5 ETP
- 13 personnels de direction et administration
- 1 infirmière
- 3 assistants de langue (partagés avec d'autres établissements)

II.B Planning de l'année

- 1er semestre : du 02/09/2024 au 17/01/2025
- Bilans de mi-semestre classes de 2nde : du 14 au 18 octobre, autres niveaux : mi novembre
- Conseils de classe 1er semestre : du 20 au 31 janvier 2025
- 2ème semestre du 20/01/25 au 04/06/25
- Bilans mi-semestre classes de 2nde : mi mars
- Conseils parcoursup terminale : début avril
- Conseils de classe : à partir du 12 mai

Les bilans de mi-semestre sont assez tôt dans l'année pour les élèves de seconde.
La fin des cours est prévue pour la première semaine de juin.

II.C Calendrier et modalités des élections 2024.25

- Délégués de classe élèves : du 7 au 11 octobre
- Dépôt listes candidats : personnels : 03/10, parents : 01/10
- Élections : personnels : 10/10, parents : 11/10 (résultats votes sur pronote)
- Conférence des délégués : 17/10 (élections des représentants au CA et aux diverses commissions)

  En accord avec les représentants des parents d'élèves, l'élection se fera via pronote comme l'an dernier.
  Le prochain conseil d'administration aura lieu le 7 novembre pour l'installation des commissions.

II.D Présentation des actions du CESCE (Comité d'éducation à la santé, la citoyenneté et à l'environnement)

- Formations aux compétences psycho-sociales (2ndes)
- Prévention des risques des usages d'internet et des réseaux sociaux (2nde)
- Prévention des risques liés à la sexualité (1ère)
- Prévention des conduites à risques et des addictions (terminales)
- Intervention de l'ADOT (association des dons d'organes et de tissu humain)
- Programme pHARe : lutte contre le harcèlement
- Éco-délégués
- Participation au concours national résistance et déportation

II.E Pactes et I.M.P.

A la rentrée 2024, le pacte RCD (remplacement de courte durée de moins de 15 jours) est sécable. Les professeurs peuvent s'engager sur 1 demi pacte.
Il n'y aura plus de HSE de remplacement.
Dotation Pacte RCD : 22.5

En ce qui concerne les missions particulières, elles peuvent être rémunérées en IMP ou en pacte Missions.
Dotation pactes missions : 10
Dotation IMP : 9

Les pactes missions ne sont sécables que si l'enseignant a pris au moins demi pacte RCD.
Les enseignants regrettent la perte des heures supplémentaires pour les remplacements de courte durée. Le pacte est plus contraignant et pas adapté au lycée.
Les professeurs pensent qu'ils pouvaient faire des choses spontanément qui ne pourront plus se faire car ils ne peuvent plus être rémunérés car il y aura moins de HSA dans le reliquat de la DGH. Cela permettait de financer des heures de soutien en fin d'année et les dispositifs « en K » en sciences et mathématiques.

Les professeurs ont rédigé une motion qui est lue par Monsieur Blanchard aux membres du conseil d'administration. (ci-jointe)

Madame la Proviseure présente la liste des missions qui seront rémunérées en pactes ou IMP après échanges en conseil pédagogique.

Liste des missions rémunérées en pactes ou IMP

- Parcours de consolidation (BTS)
- Théâtre
- Histoire des arts
- RUPN
- ERASMUS+
- Suivi des élèves
- Maths
- Culture
- Voyages et échanges
- Labos sciences
- Coordo enseignement scientifique

III - Vie financière et matérielle

Des nombreux projets et voyages sont prévus pour cette année scolaire.
Pour les sorties culturelles, il peut y avoir un financement pass culture si les intervenants ont déposé une demande sur adage. D'après les prévisions actuelles, le financement sur adage est utilisé en totalité. Il reste un tout petit reliquat.
Quelque soit le projet, il reste toujours le coût des transports sur les fonds établissement.
Pour certains voyages, une participation est demandée aux familles. Celles-ci peuvent prétendre au fond social si elles sont en difficultés pour payer.
Les projets ERASMUS sont financés mais avec un cahier des charges très contraignant.
La difficulté pour prévoir les budgets vient du fait que certaines subventions sont en année scolaire et d'autres en année civile.

Dotation région : 3000€

Les professeurs remercient l'association des parents d'élèves pour leur participation financière à de nombreux projets.

III-A. Voyages et sorties

- Diminution du coût de l'échange avec Marbourg – Mai 2024

  Le lycée a reçu 2 subventions (OFA j et mairie). Cela va permettre de procéder à un remboursement de 48.95€ pour les familles. La participation des familles revient alors à 214,05€/élève au lieu de 263€.

Vote	
Contre :	**0**
Abstention :	**0**
Pour :	**17**

- Voyage en Italie – Du 6 au 10 avril 2025

  Le coût total du voyage s'élève à 23 568€ pour 49 élèves.
  Madame la gestionnaire propose une participation des familles de 444€ (avant éventuelles subventions).

Vote	
Contre :	**0**
Abstention :	**0**
Pour :	**17**

- Voyage à Marbourg- Du au 7 au 16 mai 2025

  Il serait demandé 454€/élève pour le voyage à Marbourg. Le budget actuel ne tient pas compte d'éventuelles subventions qui feraient baisser le coût pour les familles.
  Cette participation pourrait être versée en plusieurs fois et le dernier versement serait alors moins élevé.
  Ce voyage concerne 27 élèves.

Vote	
Contre :	**0**
Abstention :	**0**
Pour :	**17**

- Voyage à Nuremberg – octobre ou décembre 2025

  Monsieur Blanchard présente son projet de voyage à Nuremberg pour 45 élèves.
  La participation demandée aux familles s'élèverait à 419€.

Vote	
Contre :	**0**
Abstention :	**0**
Pour :	**17**

IV.- Questions diverses

- Sans HSE, comment sera rémunérée la formation PSC1 (Prévention et secours civique de Niveau 1), s'adressant aux élèves, ainsi qu'à tous les personnels ?
    - Pourra-t-elle seulement se poursuivre cette année 2024-2025 ?

Madame Philips informe que cette formation ne pourra pas se faire car elle ne pourra pas financer les intervenants.

La séance est levée à 19h20

Déclaration présentée au C.A. du 26/09/2024

En partageant la présente déclaration liminaire, les deux listes représentant les personnels du lycée du Bois d'Amour souhaitent alerter les membres du conseil d'administration, tout particulièrement les parents, sur leurs vives préoccupations concernant ce début d'année.

- Le dispositif du pacte est reconduit (et étendu.) Annoncé comme une revalorisation du pouvoir d'achat des enseignants, il ne fait que soumettre ceux qui l'acceptent à des missions de remplacement supplémentaires, dispensant le gouvernement d'une réflexion cruciale concernant l'attractivité salariale de nos métiers. Conçu dans une logique de contrat, le Pacte reste une attaque en règle contre le statut de la fonction publique car il organise la division et la concurrence au sein des équipes enseignantes sans régler pour autant la question des remplacements de courte durée.

En effet, la réforme Blanquer rend impossible l'exercice de ces missions en lycée : les groupes de spécialités ne correspondent plus à des classes, ceux de langues sont également sur plusieurs classes ; lorsqu'un professeur est absent, il y a peu de chance qu'un collègue qui connaisse les élèves soit disponible. Cela signifie donc que les décideurs du Pacte en sont venus à considérer le remplacement comme un espace de garderie au mépris de toute continuité pédagogique. Cela afin de régler le prétendu problème de l'absentéisme des enseignants, qu'aucun chiffre ne vient corroborer ; moins de 4% des heures élèves n'a pas été assuré au Bois d'Amour, dont une moitié est due aux postes non pourvus (chiffre national) et le reste lié en grande majorité aux projets, voyages, jurys, la formation se trouvant réduite aux commandes (politiques) de l'institution.

Enfin, la volonté de faire accepter les pactes s'est traduite par la disparition des HSE et une diminution drastique des IMP. Or ces heures sont aussi une perte pour nos élèves qui se trouveront privés de soutien et de projets innovants car toutes étaient utilisées pour des missions aussi utiles que : les dispositifs de soutien « en K », les préparations de voyage, les coordinations de projet Erasmus, HIDA, théâtre ou les laboratoires. Les collègues concernés se voient proposer une peau de chagrin constituée de seulement 10 pactes (déjà discutables en soi et non sécables si on n'accepte pas de remplacements) pour ces missions, contre 22,5 pactes de remplacement irréalisables. Il faudra renoncer à bien des projets.

En conséquence, nous réaffirmons que notre mission première au quotidien est d'abord d'assurer un service hebdomadaire d'enseignement devant élèves qui -de surcroît- a déjà été augmenté de deux heures de cours supplémentaires ces dernières années. Si nous devons accepter de nouvelles missions, nous voulons que celles-ci soient rémunérées en HSE, conformément à la charge de travail qu'elles représentent.

- La perte de précieux moyens horaires, dont certains ont été redéployés pour financer « le choc des savoirs » au collège, dégrade considérablement les conditions de travail de nos élèves. L'arrêt des dédoublements en plusieurs disciplines et classes (enseignement scientifique de Terminale, SES en seconde, EMC) ou l'accroissement des effectifs sur des groupes de TP spécialité de sciences peuvent empêcher ou rendre moins efficace la conduite d'activités pratiques, en contradiction avec les programmes parus au BO. Enfin, la norme de 35 élèves par classe, notamment en seconde, avec des profils de plus en plus hétérogènes, ne saurait constituer une réalité scolaire acceptable.

- Le statut et le travail des AESH ne doivent plus rester invisibilisés mais reconnus. L'institution doit leur permettre d'accompagner les élèves en situation de handicap dans les meilleures conditions possibles, tout en leur offrant également des perspectives d'évolution de carrière et un accès légitime au statut de fonctionnaire.

-Les craintes exprimées lors de la mise en place de la réforme Blanquer se sont révélées fondées. La disparition du groupe-classe témoigne d'une profonde méconnaissance de la dimension sociale et interactive de la formation des jeunes. Le mal-être d'élèves brinquebalés au sein de groupes de plus en plus anonymes d'une heure à l'autre est patent. La généralisation du contrôle continu avec ses dérives en termes d'évaluation, de pression sur les élèves, remet en cause le caractère national du bac. Le prétendu « choc des savoirs » du précédent gouvernement s'inscrit dans la continuité de réformes imposées sans concertation aux acteurs de l'école et qui mettent à mal la santé mentale des élèves, tant au collège qu'au lycée.

Sous l'égide d'une ministre dont la nomination laisse perplexe, au terme d'une période qui a vu se succéder six ministres en deux ans, on ne peut se départir d'une impression de mépris de notre travail, voire de nos élèves.